

**Compte-Rendu du Comité technique relatif à la Convention IML
pour les personnes sortant du CH de Jury
9 décembre 2019, à Metz Métropole**

Participants :

AMLI : BOULAAR Chahida, responsable action sociale, FANCELLO Lucie, travailleur social, RENARD Laetitia, chargée de mission coordinatrice

ARELOR HLM : GARBAYA Sonya, chargée de projets

ARS : BEGUINET Jérôme, chargé de mission

CH de JURY : LADROUZ MAKHLOUF, assistant social coordonnateur de parcours, MERTZ Claire, stagiaire assistante sociale, POINSIGNON Olivier, coordonnateur dispositifs logement, QUAILLET Laurence, IDE, SAVINI Christine, cadre de santé, TINNES-KRAEMER Stéphane, coordonnateur CLSM

DDCS : ALLEGRE Françoise, responsable logement accompagné

Metz Métropole : BOURDEAUX Julie, chargée de mission habitat et Plan Logement d'abord

MHT : Marie-Laure BASSOMPIERRE, référente santé mentale

SIAO : Aurélien KRUPA, chef de service

Situation des personnes entrées dans le dispositif

11 personnes sont entrées dans le dispositif à ce jour.

L'évaluation est globalement positive, dans la mesure où le logement donne une motivation aux personnes sortant de l'hôpital.

Afin d'évaluer l'état de la personne, l'équipe soignante s'appuie sur des questionnaires remplis conjointement par l'équipe soignante et par le sous-locataire. Ces qualificatifs ressortent des évaluations : gain d'autonomie, liberté dans le logement, confiance en soi. Certains évoquent la difficulté d'accepter la maladie.

Les patients indiquent vouloir conserver leur logement, même au terme de l'IML.

Les binômes (AMLI et JURY) travaillent sur le savoir habiter mais aussi sur l'employabilité (bénévolat au resto du cœur une fois par semaine, projet d'études en théologie mais avec des rythmes difficiles à suivre, formation en BTS). Des sorties culturelles sont aussi proposées.

Le SIAS reçoit beaucoup d'appels pendant les astreintes, surtout de la part des autres personnes en alternative à l'hospitalisation (110 au total), mais peu de la part des patients de l'IML.

A travers la présence des soignants du SIAS et du numéro d'urgence, le principe de "permanence de l'objet" est développé et se révèle essentiel pour rassurer les personnes en alternative à l'hospitalisation.

L'évolution des situations dans le logement

Une commission d'orientation sera organisée en janvier prochain, pour présenter aux bailleurs les situations individuelles des ménages entrés dans le dispositif d'IML et définir le

parcours résidentiel le plus adéquat à l'évolution de chaque situation (glissement de bail, nouvelle orientation..).

Parmi ces 11 personnes, il est évoqué la possibilité de :

- **4 propositions de glissements de bail**, dont le glissement dans le bail dans un nouveau logement plus adapté pour une des personnes.
En cas de glissement de bail, le CH de JURY continuera d'assurer une fonction de veille auprès de ces personnes. L'astreinte téléphonique et les visites à domicile seront toujours possibles avec l'équipe du SIAS, mais c'est bien le CMP de secteur qui prendra le relai.
- **7 personnes continueront l'accompagnement en IML**.
Parmi celles-ci, il est noté que 2 personnes, logées dans la résidence du Lavoir, nécessiteront un accompagnement renforcé pendant plus de 6 mois.
Une des personnes pourrait être relogée dans le dispositif "appartement protégé". Ce dispositif, créé en 1988 par le CH de JURY, était initialement géré par l'UDAF, et depuis 2019 par AMLI.

Il est rappelé qu'il convient de diversifier les solutions de logement pour avoir un panel de parcours résidentiels le plus adapté possible aux diverses situations : bail glissant, habitat léger, résidence accueil...

C'est l'objet de l'étude réalisée par Metz Métropole pour réaliser d'une part un état des lieux de l'offre d'hébergement, logement accompagné et mesures d'accompagnement, et d'autre part identifier les besoins sur le territoire.

La prochaine cohorte de 9 personnes à accompagner

Du côté des personnes éligibles au dispositif, le CH de JURY a identifié 6 personnes pouvant entrer dans le dispositif, les dossiers ayant été envoyés au SIAO.

3 autres dossiers sont en attente de validation et d'envoi au SIAO.

Enfin, une personne pourrait être sur liste d'attente, dans une volonté d'anticiper la vacance d'un logement mais avec la difficulté de ne pas vouloir créer une frustration pour cette personne.

Parmi les personnes identifiées, les profils sont variés : tous sont suivis par le CH de JURY, la plupart relèvent d'une mesure de protection. Certains sont en ce moment hospitalisés, des candidatures ont également été proposées par l'UNAFAM, une personne réside actuellement dans une résidence pour personnes âgées, une autre est hébergée chez ses parents.

Du côté des logements, ARELOR a déjà sollicité les bailleurs et 6 logements ont été proposés, répondant aux critères souhaités dans le cadre de la convention (T1/T2, en priorité dans la commune de Metz et quartier du Sablon, à proximité de l'équipe du SIAS, ou Montigny-lès-Metz).

La taille des logements est à discuter. Un grand appartement n'étant pas idéal pour les personnes relevant du syndrome de Diogène, mais étant bénéfique pour celles souhaitant recevoir leurs enfants.

Il conviendra de rajouter une colonne "typologie" dans le tableau rempli par les bailleurs.

Les 6 logements recensés sont disponibles à compter de ce mois de décembre.

Les deux organismes (JURY et AMLI) vont donc procéder aux visites des logements pour vérifier qu'ils correspondent aux besoins et identifier la personne à entrer dans le logement correspondant.

Un bâtiment, tour des marronniers, présente une difficulté d'entretien (ascenseur régulièrement en panne, travaux la nuit, déménagements les week-ends...) pouvant perturber la vie du locataire.

La suite du dispositif

En début d'année 2020, Metz Métropole souhaite organiser un séminaire pour présenter l'état des lieux de l'offre sur le territoire (hébergement, logement accompagné et mesures d'accompagnement) et les besoins identifiés. Il est proposé de communiquer plus spécifiquement sur deux publics sortant d'institutions : l'hôpital psychiatrique et la détention.

L'ARS confirme que le dispositif "Chez-Soi d'Abord" pourrait être déployé sur le territoire messin, c'est-à-dire le déploiement d'appartements thérapeutiques pour les personnes sans domicile et ayant des troubles sévères (addiction, psychiatrie).

Une commission d'orientation est organisée le lundi 20 janvier 2020, à 9h30 dans les locaux 1 rue du Lavoir, à Metz.